

Premier ministre honorifique  
du Manitoba

# Louis Riel

1844-1885



LOI SUR LOUIS RIEL

LOIS DU MANITOBA 2023

Chapitre 48

Projet de loi 2  
1<sup>re</sup> session, 43<sup>e</sup> législature

Date de sanction : 7 décembre 2023

Le 7 décembre 2023, la *Loi sur Louis Riel* a reçu la sanction royale, conférant le titre honorifique de premier premier ministre du Manitoba à Louis Riel.

En tant que premier premier ministre honorifique du Manitoba, *Louis Riel* a défendu les intérêts des citoyens de la Colonie de la Rivière-Rouge et a été la force motrice de la création du Manitoba comme cinquième province du Canada au sein de la Confédération canadienne.

Après plus de 150 ans, la Loi reconnaît les contributions importantes de Louis Riel et du peuple métis. La vision de Louis Riel d'une province multiculturelle, bilingue et inclusive où les droits des peuples autochtones et des minorités sont respectés est partagée par les Manitobaines et les Manitobains d'aujourd'hui.

<https://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/2023/pdf/c04823.pdf>

qu'il y a maintenant plus de 150 ans que le Manitoba est devenu province et qu'il s'agit d'un moment propice pour reconnaître davantage l'importante contribution de Louis Riel et des Métis.

SA MAJESTÉ, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative du Manitoba, édicte :

La Fourche



Rivière Rouge

Rivière Assiniboine



Le titre honorifique de « premier premier ministre du Manitoba » est conféré à Louis Riel.

Inclure de la contribution de Louis Riel dans les programmes d'études.

Le ministre chargé de l'application de la Loi prend des mesures raisonnables pour veiller à ce que les écoles offertes par les écoles traitent de l'importante contribution de Louis Riel au Manitoba et au Canada honorifique.



Les programmes d'études au Manitoba, qui offrent de nombreuses occasions d'étudier Louis Riel et ses contributions, se trouvent à [www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/sh/riel/index.html](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/sh/riel/index.html).